



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

# BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent rapport expose les détails de la proposition de budget primitif 2024 présentés dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire soumis à l'assemblée le 20 novembre 2023.

Pour rappel, la Ville a tenu compte pour sa construction budgétaire des éléments contraignants suivants :

- La disparition de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F) programmée en 2024. En 2023, elle a atteint un niveau bas historique de 94K€ contre 13,8M€ en 2012 ;
- La progression anticipée de la péréquation de 666K€ qui sera actée dans le cadre de loi de finances pour 2024 ;
- L'augmentation de la masse salariale avec le glissement vieillesse et technicité (GVT) pour 1,4M€ et les différentes revalorisations du point d'indice ainsi que des grilles de rémunération des agents de catégorie C et B pour 3,4M€ ;
- L'inflation alimentaire et des matières premières venant notamment fortement impacter le marché de restauration scolaire.

Le budget qui vous est proposé pour 2024 présente également une poursuite des investissements et une réduction de l'endettement grâce à la recherche de financements externes et à l'optimisation des projets et des politiques publiques.

Le budget 2024 permettra ainsi le lancement des travaux de la halle de l'OTAN. Dans le cadre de l'agenda 2030, il mettra également l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments, le verdissement de la flotte automobile et l'entretien de la voirie.

## I. Les grands équilibres du budget 2024

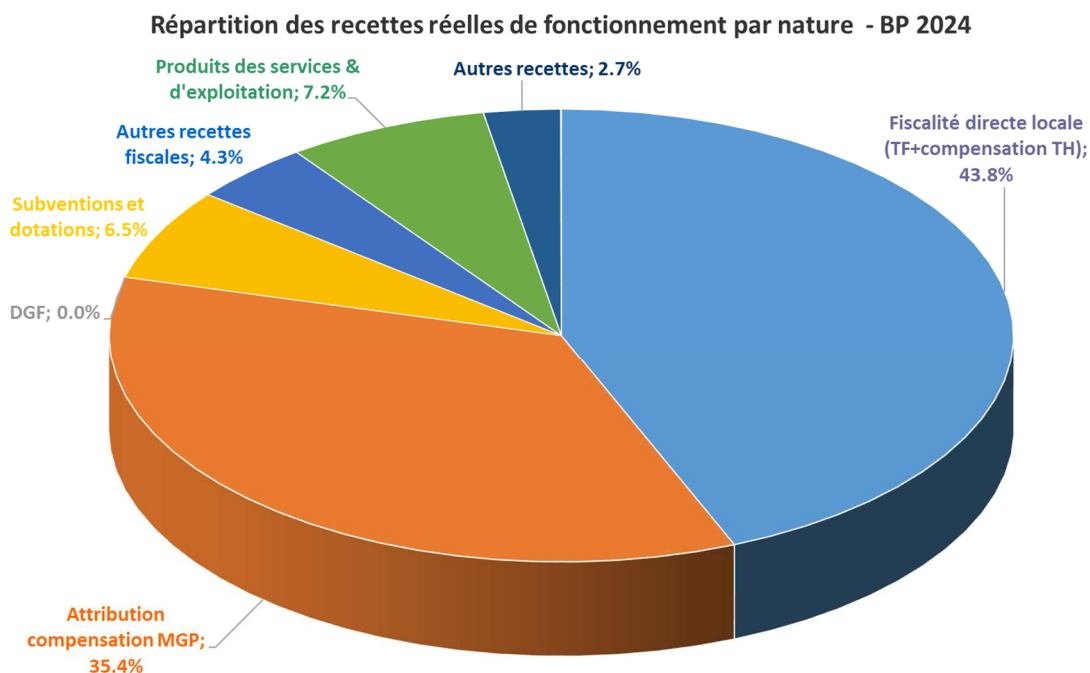
En masse et par section, ce budget se présente de la manière suivante :

section d'investissement	
total des prévisions 2024	50 254 607.50
<b>dont les opérations d'équipement (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux)</b>	<b>32 626 608</b>
dont les opérations financières et d'ordre	17 628 000
section de fonctionnement	
total des prévisions 2024	218 770 690
<b>TOTAL GLOBAL BP 2023</b>	<b>269 025 297</b>

## II. La section de fonctionnement

### A – Les Recettes

Intitulés	BP2023	Projet BP2024	Variation
<b>a) Recettes réelles</b>			
Fiscalité directe locale (TF+compensation TH)	89 190 811.00	95 730 000.00	7.33%
Attribution compensation M.G.P.	77 444 567.00	77 444 567.00	0.00%
DGF	0.00	0.00	
Subventions et dotations	15 517 204.81	14 311 799.00	-7.77%
Autres recettes fiscales	9 453 000.00	9 460 000.00	0.07%
<i>dont Taxe communale additionnelle aux droits de mutation</i>	7 500 000.00	7 500 000.00	0.00%
<i>dont Taxe sur la consommation finale d'électricité</i>	1 330 000.00	1 330 000.00	0.00%
<i>dont Taxe de séjour</i>	450 000.00	450 000.00	0.00%
<i>dont Taxe additionnelle à la taxe de séjour</i>	0.00	0.00	
<i>dont Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	173 000.00	180 000.00	4.05%
Produits des services & d'exploitation	14 723 010.19	15 770 475.00	7.11%
<i>dont redevance DSP Centre Aquatiques</i>	76 000.00	828 000.00	
Autres recettes	5 253 807.00	6 003 849.00	14.28%
<i>dont Autres produits de gestion courantes</i>	4 858 807.00	5 418 849.00	11.53%
<i>dont Atténuations de charges</i>	310 000.00	0.00	-100.00%
<i>dont Produits financiers</i>	65 000.00	565 000.00	769.23%
<i>dont Autres produits exceptionnels</i>	20 000.00	20 000.00	0.00%
<b>Sous-total I</b>	<b>211 582 400.00</b>	<b>218 720 690.00</b>	<b>3.37%</b>
<b>b) Recettes d'ordre</b>			
Étalement subventions reçues	50 000.00	50 000.00	0.00%
Reprise provisions budgétaires	0.00	0.00	
<b>Sous-total II</b>	<b>50 000.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>0.00%</b>
<b>Total général (I+ II+III)</b>	<b>211 632 400.00</b>	<b>218 770 690.00</b>	<b>3.37%</b>



### La fiscalité locale : 95,7M€

Le produit de la fiscalité évolue en 2023.

Depuis 2017, la revalorisation des valeurs locatives est calculée sur la variation de l'inflation constatée entre novembre de l'année précédente et novembre de l'année en cours. Cette évolution des bases fiscales sera votée en loi de finances pour 2024. Elle est anticipée, à date, à +5% pour la taxe foncière.

Compte tenu des contraintes pesant sur la section de fonctionnement, la Ville recourra à une majoration du taux de la taxe foncière de 3 % afin de financer ses dépenses d'équipement pour 32,6M€. Cette majoration du taux permet de générer une recette supplémentaire de 1,6M€ (1 % représentant environ 560 000 €).

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, la Ville perçoit depuis 2021 :

- Le produit de la taxe foncière destiné auparavant au Conseil départemental,
- Une compensation indexée sur l'évolution des bases de taxe foncière perçue. Ce montant est estimé à 34,4M€ pour 2024.

Le produit de la fiscalité devrait ainsi augmenter de 6,5 M€ et atteindre 95,7 M€, contre 89,1M€ en 2023.

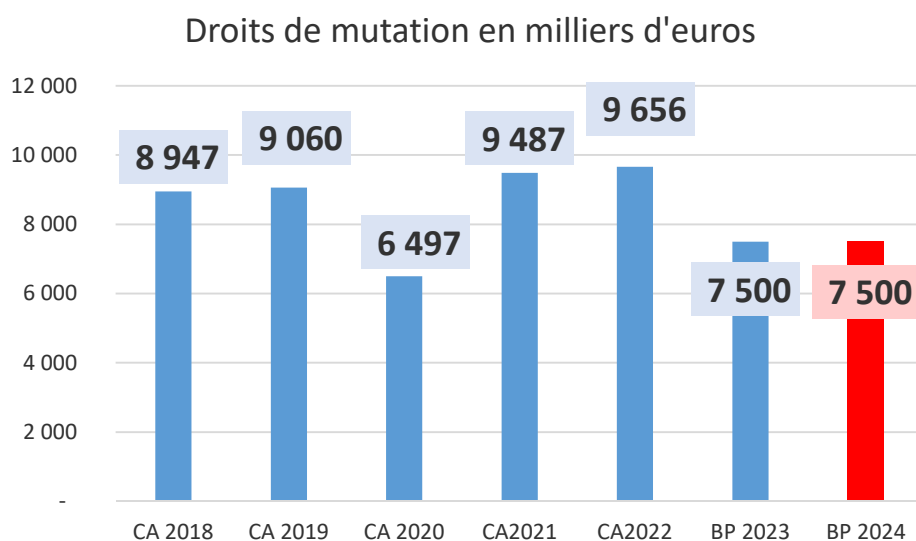
### Les droits de mutation : 7,5 M€

Les droits de mutation pour 2024 sont inscrits à hauteur de 7,5 M€, soit un niveau identique à 2023.

L'année 2023 a été marquée par l'augmentation successive des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) renchérissant le coût de la dette. Ces décisions ont eu un impact direct sur la fluidité du marché de l'immobilier qui tend à se ralentir et par voie de conséquence, sur le niveau de droits de mutation potentiellement perçus par la Ville.

Cet effet sera cependant à relativiser suite aux impacts de la réforme de perception de ces droits de mutation par l'Etat. Cette réforme – purement technique et portant sur les modalités de collecte et reversement de la taxe auprès des collectivités – pourrait également entraîner une légère hausse des reversements 2024 après une diminution en 2023<sup>4</sup>.

Dans ces conditions et face aux incertitudes en la matière, un montant prudent de 7,5M€ a été budgété en 2024, soit un niveau inférieur aux réalisations des années avant COVID.



L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (M.G.P) qui s'est engagée à maintenir les ressources des communes : 77,4 M€

Cette attribution de compensation permet à notre commune de récupérer les produits de taxe professionnelle dont elle bénéficiait en 2008, diminués des charges transférées de 2009 à 2015 à la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien (C.A.M.V).

L'attribution de compensation de 77,4 M€ se décompose en deux parties :

- 52,2 M€ correspondent à la fiscalité professionnelle et aux compétences transférées à la C.A.M.V. et reprises par P.O.L.D (Etablissement Public Paris Ouest La Défense).
- 25,2 M€ correspondent à l'ancienne dotation de compensation de la taxe professionnelle et font l'objet d'un reversement à P.O.L.D.

La D.G.F : 0€

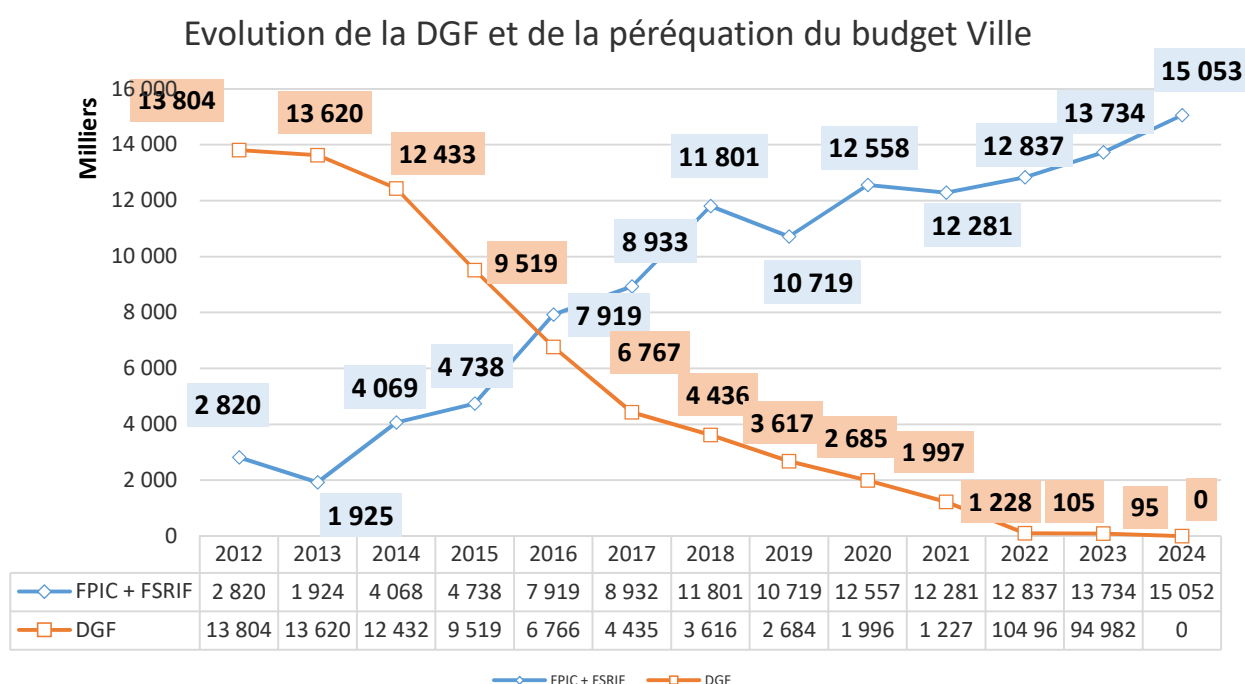
La Ville a perçu en 2023 un montant net de DGF en recul pour 94K€ contre 100K€ en 2022. Ce montant demeure supérieur à la prévision enregistrée au budget primitif 2023 qui était de 0€. Cet écart s'explique par le vote d'un amendement dans les derniers instants du projet de loi de finances pour 2023 ayant suspendu l'écêtement appliqué sur la DGF des communes.

Le maintien de cette suspension n'est pas inscrit à date au projet de loi de finances pour 2024. Ainsi, dans l'hypothèse où l'écêtement serait de nouveau appliqué, la DGF de la Ville de Reuil-Malmaison connaîtrait une nouvelle baisse en 2024.

Face à ces incertitudes juridiques et au regard de la très faible enveloppe dont a bénéficié la Ville de Reuil-Malmaison en 2023 (94K€), l'inscription de la somme au budget primitif 2024 sera nulle (0€).

Depuis 2012, la D.G.F est ainsi passée de 13,8 M€ à 94 K€ soit une réduction de 13,7M€ et l'équivalent de 26 % d'augmentation des taux d'imposition sur la période.

Dans cette logique de réduction continue et dans la perspective d'une disparition totale, l'estimation de D.G.F. est nulle pour 2024.



### Les autres subventions et dotations : 14,3 M€

Ce chapitre comprend toutes les subventions de fonctionnement de la part des organismes financeurs (Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Métropole du Grand Paris, Etat, Caisses d'allocations familiales...).

Ces subventions sont en diminution de 1,2M€ (soit -7,7%) par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par le fait que le budget 2023 intégrait une recette de 1,5M€ relative au filet de sécurité de l'Etat 2022 finalement non perçue et non renouvelé en 2024.

Au-delà de ce cas spécifique, il convient également de souligner que ce chapitre intègre :

- Une subvention de la CAF pour la petite enfance, l'éducation et la jeunesse : 6,757M€, soit +587K€ par rapport à 2023 (6,170M€).

- Le Département des Hauts-de-Seine pour la petite enfance, la culture et le sport : 1,453M€, en lien avec le contrat de développement « Département Ville » portant sur la période 2022/2024.

Sur ce chapitre, sont inscrites également

- Une partie du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée F.C.T.V.A. (175 K€),
- La dotation de décentralisation (140 K€),
- Les dotations de recensement (15K€) et d'émission de passeport (85K€),
- Les subventions en provenance d'Ile-de-France Mobilité au titre du Pôle Gare (250K€) et des navettes du territoire (400K€).

### Les produits des services et d'exploitation : 15,7 M€

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (crèches, accueils de loisirs) ainsi que certaines redevances des usagers du service public (occupation du domaine public, stationnement...).

Ces produits des services devrait s'élever à environ à 15,7M€ pour 2024. Ce montant s'inscrit en légère hausse en raison de plusieurs différents facteurs :

- 1) L'intégration des nouveaux contrats passés par la Ville : comprenant notamment la nouvelle délégation de service public (DSP) de gestion des centres aquatiques délibérée au conseil municipal du 20 novembre 2023. Ce nouveau contrat prévoit le versement de près de 828K€ de redevances diverses à la Ville (contre 115K€ budgétés en 2023) venant augmenter les recettes perçues. A noter que ces subventions couvrent plus que les coûts de fluides (600K€) et entretien (180K€) repris par la Ville au titre de ces équipements.
- 2) Une révision des tarifs des activités municipales : actée lors du Conseil municipal de mai 2023 afin de tenir compte de l'inflation et l'augmentation des coûts de marchés notamment en matière de restauration scolaire, d'activités Education / Jeunesse. Cependant, la Ville ne souhaite pas faire supporter aux usagers la totalité des surcoûts liés à l'inflation. Dans ces conditions, les hausses de tarifs votées en 2023 et intégrées au budget primitif 2024 n'ont pas excédé 5%. La différence entre ces hausses tarifaires et les surcoûts effectivement constatés au sein des différents contrats et marchés publics demeure à la charge par la Ville.

A ce titre, les prévisions de produits des services s'établissent de la manière suivante :

- Les occupations du domaine public (chantiers, terrasses commerciales) s'inscriront à 1M€ (stabilité par rapport à 2023) et le produit des forfaits post-stationnement est prévu à 1,2M€ (contre 1M€ en 2023) en lien avec une augmentation anticipée de ce poste à 35€.
- Les recettes des accueils de loisirs sont prévues à 3,5M€ soit un niveau en progression de +4%.

- Les produits liés aux études dirigées et classes découvertes sont prévus à hauteur de 833K€ contre 903K€. Cette diminution de -7,7% traduit le fait de réajuster la prévision par rapport aux réalisations antérieures.
- Les redevances liées à la petite enfance représenteraient 3,274M€ en 2024, soit une progression de +2,4% (+77K€) par rapport à 2023 traduisant l'objectif volontariste de la Ville en matière de berceaux ouverts. En effet, les projections 2024 se basent sur l'ouverture de 700 berceaux à la rentrée prochaine contre 688 réalisés en 2023.

### Les autres recettes

Elles proviennent du poste « autres produits de gestion courante », « produits financiers », « produits exceptionnels », mais également d'un compte de « remboursement sur salaire ».

### Les autres recettes de gestion : 5,4M€

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 5,4M€ contre 4,8M€ au budget primitif 2023, soit une progression de +11,5% et +560K€.

Pour rappel ces produits de gestion courante comprennent :

- 1) Les revenus des locations du patrimoine privé de la Ville : estimés à 1,6M€ au budget primitif 2024 soit un niveau stable par rapport à 2023
- 2) Les redevances liées aux Délégations de services publics (DSP), qu'il s'agisse :
  - a. De la DSP Restauration Scolaire : 263K€ au titre des différentes redevances d'affermage, de contrôle et de repas extérieurs telles que prévues au contrat,
  - b. De la DSP parcs de stationnement et stationnement sur voirie : 680K€,
  - c. De la DSP mobilier urbain : 189K€,
  - d. De la redevance au départ lié à l'exploitation du Mobipôle par Ile-de-France Mobilités (IDFM) : 250K€
- 3) Les locations de gymnases et stades : pour 130K€
- 4) Les locations de salle : dont les produits s'établissent à 151K€, soit un montant stable par rapport à 2023 en cohérence avec la revalorisation tarifaire appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (+8,5%).

Au titre de l'exercice 2024, sont également comptabilisés au sein des recettes les produits exceptionnels suivants :

- 1) Les produits liés à la finalisation de la ZAC RUEIL 2000 : 2,4M€ soit une progression de 1,160M€ soit +94% par rapport à 2023 qui enregistrerait déjà les produits liés à la clôture de l'opération d'aménagement des Brossolettes pour 1,239M€. Pour rappel, ces produits sont par nature exceptionnels et non récurrents. Ils participent à l'équilibre du budget mais n'ont pas vocation à être renouvelés pour les années suivantes.

### Les produits financiers : 565 k€



Il s'agit d'intérêts perçus sur des actions léguées historiquement à la Ville par des particuliers auxquels s'ajoute également la rémunération des parts sociales de la Caisse d'Epargne acquises en 2019 et des intérêts attendus sur des placements de trésorerie.

Pour rappel, la ville de Rueil-Malmaison a l'obligation de déposer ses fonds sur un compte au Trésor. Le montant disponible au jour le jour sur le compte principal de la ville varie en fonction des encaissements de recettes et des dépenses réalisées. Depuis plusieurs années, le niveau de trésorerie en début d'année de la Ville excède 2 mois de dépenses et diminue en fin d'exercice. Dans ces conditions, un placement de trésorerie générant environ 500K€ est intégré au budget primitif 2024. Le niveau de trésorerie placé ne remet en question la gestion quotidienne de la Ville qui disposera par ailleurs de la possibilité de reprendre ses fonds à tout moment au cours de l'année 2024.

Les recettes d'ordre : l'étalement des subventions reçues pour 50 000 €.

Il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de biens amortissables. Ces subventions sont transférées et étalées selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer.

## **B – Les Dépenses**

Intitulés	BP2023	Projet BP2024	Variation
<b><u>a) Dépenses réelles</u></b>			
011 Charges à caractère général	45 231 939.83	45 591 548.48	0.80%
012 Charges de personnel	88 528 000.00	92 138 813.02	4.08%
65 Autres charges de gestion courante	14 051 616.00	14 541 750.00	3.49%
65 Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'EPT P.O.L.D.	33 500 000.00	34 000 000.00	1.49%
014 Atténuation de produits	15 107 000.00	15 823 998.00	4.75%
66 Charges financières	5 603 000.00	5 733 000.00	2.32%
67 Charges except.	70 000.00	70 000.00	0.00%
68 Dotations aux provisions	50 000.00	89 500.00	79.00%
<b>Sous-total I</b>	<b>202 141 555.83</b>	<b>207 988 609.50</b>	<b>2.89%</b>
<b><u>b) Dépenses d'ordre</u></b>			
Amortissements	6 900 000.00	6 900 000.00	0.00%
Capitalisation indemnités réaménagement dette			
Autofinancement de la section d'investissement	2 590 844.17	3 882 080.50	49.84%
<b>Sous-total II</b>	<b>9 490 844.17</b>	<b>10 782 080.50</b>	<b>13.61%</b>
<b>Total (I+II)</b>	<b>211 632 400.00</b>	<b>218 770 690.00</b>	<b>3.37%</b>

## Les charges à caractère général : 45,5M€

L'année 2024 s'ancre dans une tendance inflationniste plus généralisée (prix des denrées alimentaires, coûts des services) mais de moindre ampleur qu'en 2023.

En effet, les conséquences de la guerre en Ukraine ont eu un effet immédiat sur les coûts de l'énergie en fin d'année 2022 amenant à intégrer au budget primitif 2023 des prévisions de multiplication par 4 des prix du gaz et d'augmentation de 80% des prix de l'électricité.

Les prix de l'énergie sont prévus en reflux sur le plan de l'électricité (-30% par rapport à 2024) mais à niveau identique concernant le gaz. Dans ces conditions, les économies en la matière demeurent limitées (-5% soit -676K€) eu égard aux augmentations connues en 2023.

Ces économies ne permettent d'ailleurs pas de couvrir les augmentations de coûts de contrat comme :

- Restauration scolaire : +824K€
- Les coûts afférents aux crèches : +474K€ soit 16% principalement liés à l'évolution du coût des repas ainsi que l'augmentation des achats de berceaux en crèches privées.
- L'entretien des espaces verts : +342K€ soit +10%
- L'entretien de voirie : +172K€ soit +3% dont +204K€ uniquement sur le forfait de nettoyage
- Contrats de nettoyage des locaux : +47K€, soit +4%
- Produits de traitement : +11K€, soit +7%
- Autres frais divers (comprenant les prestations informatiques externalisées) : +74K€, soit +15%

Cependant, cette évolution de charges à caractère général demeure contenue grâce aux économies réalisées en matière de :

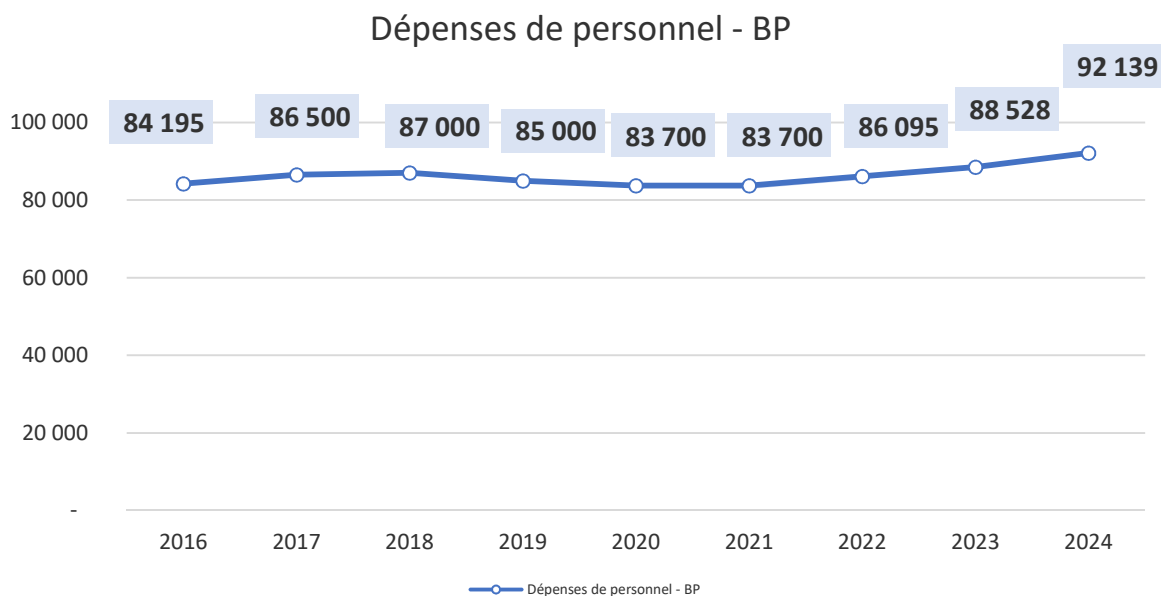
- Etudes : -38K€ soit -17%
- Frais de télécommunication : -206K€ soit -27%

Au global, la hausse des charges à caractère général est contenue à 45,5M€ dans le cadre du budget primitif 2024 contre 45,2M€ dans le budget primitif 2023, soit une progression de +0.8% et +359K€ alors même que l'inflation attendue pour 2024/2025 est de l'ordre de +4,5 à +5%, traduisant les efforts de gestion mis en place par la Ville.

## Les charges de personnel: 92.1M €

La masse salariale 2024 est anticipée à 92,1M€. Cette inscription est en augmentation de 4,1% par rapport au budget primitif 2023 (88,5M€). En effet, en 2024, la Ville doit financer des mesures réglementaires décidées par le Gouvernement et des recrutements sur des postes vacants :

- L'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimée à 1,4M€ ;
- La revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique est estimée à 3,4M€ en année pleine et dont 1M€ sont constatés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 conformément aux modalités prévues par les décrets.
- La volonté accrue de recrutement sur des secteurs en tension de recrutement et concernés par une hausse du nombre d'élèves en école élémentaire.



## Les autres charges de gestion courante hors reversement à P.O.L.D. : 14,5 M€

Ce comprend pour sa plus grosse partie les subventions aux associations et à d'autres organismes. Ce poste comprend notamment 3,4 M€ pour les associations et 6,1 M€ pour le CCAS.

D'autres charges figurent également sur ce chapitre budgétaire, telles que la contribution à l'enseignement privé sous contrat (780 K€), les cotisations à des syndicats intercommunaux, ainsi que la contribution de fonctionnement obligatoire à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (1,6M€).

## Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) pour P.O.L.D. : 34 M€

Comme cela a été expliqué précédemment, la Ville perçoit des recettes nouvelles qu'elle doit reverser à P.O.L.D. pour environ 35,6 M€.

Il s'agit de la Dotation de Compensation Part Salaires (25,2 M€), que nous reverse la M.G.P., et de l'ancienne part départementale de taxe d'habitation (10,4 M€). Ces deux recettes étaient auparavant perçues par la C.A.M.V.

Ce montant de 35,6 M€ correspond à un montant « socle ». Dans le cadre du fonctionnement financier de P.O.L.D., les Villes peuvent être amenées à contribuer de manière complémentaire ou moindre afin de financer la péréquation ou des compétences.

Avec le retour des compétences éclairage public et transport en 2018 sur les Villes, le F.C.C.T. que la Ville doit reverser à P.O.L.D. se stabilise aux alentours de 33 à 34 M€.

Le pacte financier 2023 arrêtera en cours d'année le montant définitif à verser en faveur de P.O.L.D.

#### La péréquation et les atténuations de produits: 15,8M€

- Le F.P.I.C.

La contribution de Rueil-Malmaison était de 585 K€ en 2015 et a été portée à 6,5M€ en 2023. Une contribution de 7,7M€ est anticipée pour 2024, soit une hausse de +366K€ par rapport à 2023 (7.3M€).

- le F.S.R.I.F.

La Ville est également contributrice au F.S.R.I.F : La contribution 2023 a été notifiée à 7,2M€ soit +1M€ de plus qu'en 2022 (6,1M€). Dans ces conditions, un budget de 7,3M€) est prévu pour 2024. Il s'agit là d'un montant en augmentation de +300K€ par rapport au budget primitif 2023 et +173K€ par rapport à la notification 2023 afin d'anticiper d'éventuels impacts liés à la modification des critères de calcul suite à la suppression totale de la taxe d'habitation en 2023. Pour rappel, la contribution à ce fonds était de 2,8 M€ en 2012.

Cette contribution porterait le montant total de péréquation FPIC + FSRIF à 15M€, soit le montant le plus élevé depuis la création du FPIC en 2012.

- Le reversement de la taxe de séjour

Sur ce chapitre budgétaire, figure également le reversement de la taxe de séjour. Une perception et un reversement de 450 000 € sont inscrits au budget.

La prévision de dépense est sans conséquence sur l'équilibre budgétaire dans la mesure où une recette équivalente est prévue. La taxe collectée est intégralement reversée à l'Office du Tourisme, au Département, qui a institué une taxe de 10 % et la Société du Grand Paris qui perçoit une surtaxe de 15 % pour le financement du Grand Paris Express.

#### Les charges financières: 5,7 M€

Ce crédit budgétaire se décompose en deux enveloppes :

- Les intérêts de la dette de la Ville estimés à 5,4M€ en 2024.
- Les intérêts de la dette que l'ex C.A.M.V a contracté entre 2011 et 2015 dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie et éclairage public. Ces intérêts sont fixés à 400 K€ en 2024. Le remboursement du capital est inscrit en dépenses d'investissement.

Ce chapitre intègre également les différents frais relatifs à la signature de nouveaux emprunts, estimés à 40K€ en 2024.

#### Les charges exceptionnelles: 70 K€

Ne figure plus sur ce chapitre qu'un compte technique permettant d'annuler les titres de recettes émis sur des exercices antérieurs. 70 000 € sont inscrits sur ce poste.

#### Les dotations aux provisions : 89,5 K€

Ce chapitre intègre toutes les provisions pour risques passées par la collectivité. Ces dépenses sont prévues à hauteur de 89,5K€ en 2024, soit un niveau similaire aux exercices précédents.

#### Les dépenses d'ordre : 10,7 M€

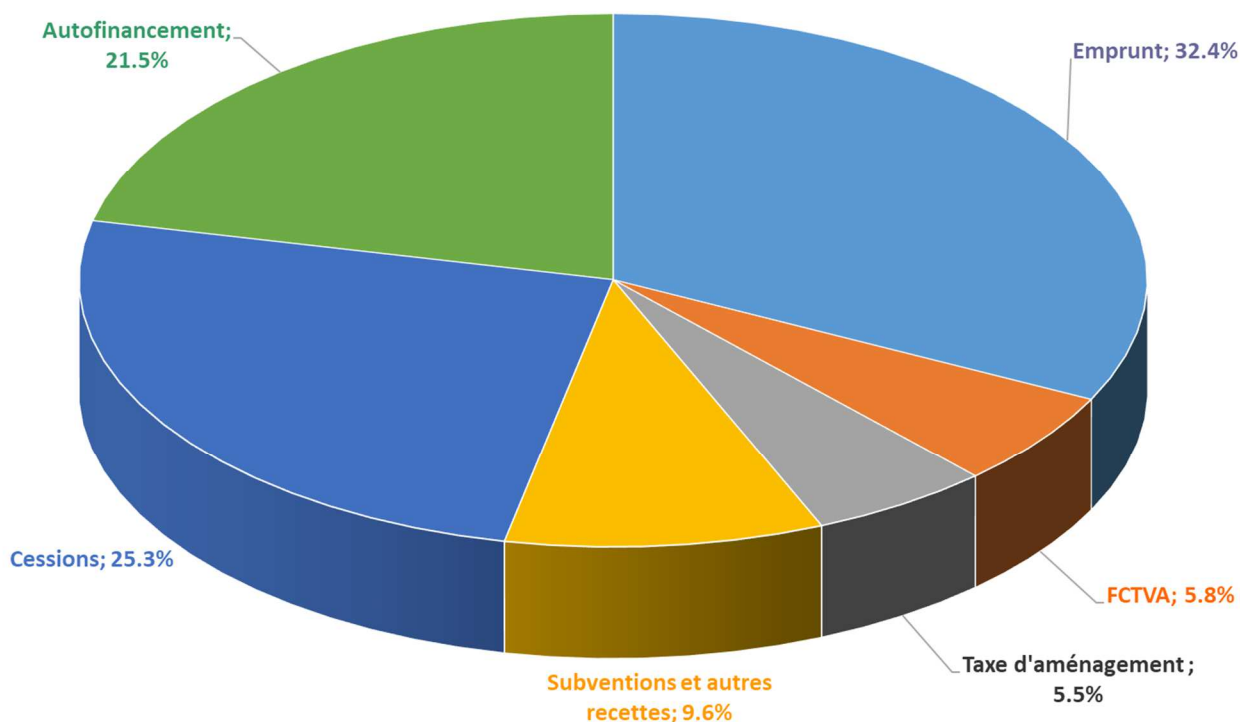
Les dépenses d'ordres de la section de fonctionnement correspondent à un financement de la section d'investissement. Il s'agit de la dotation aux amortissements qui s'élève à 6,9 M€ et à un virement vers la section d'investissement pour le financement des dépenses d'équipement pour 3,8M€.

### III. La section d'investissement

#### A- Les Recettes

Intitulés	BP 2023	Projet BP2024	Variation
<b><u>Recettes réelles</u></b>			
Emprunt	13 851 448.69	16 275 000.00	17.50%
FCTVA	2 900 000.00	2 900 000.00	0.00%
Taxe d'aménagement	2 750 000.00	2 750 000.00	0.00%
Subventions	9 349 077.14	4 840 827.00	-48.22%
Cessions	7 318 630.00	11 706 700.00	59.96%
Cessions sur plusieurs années	1 000 000.00	1 000 000.00	0.00%
Amendes de police	0.00	0.00	
Autres recettes	10 000.00		
Sous-total I	<b>37 179 155.83</b>	<b>39 472 527.00</b>	<b>6.17%</b>
<b><u>Recettes d'ordre</u></b>			
Autofinancement de la section d'investissement	2 590 844.17	3 882 080.50	49.84%
Amortissements	6 900 000.00	6 900 000.00	0.00%
Opérations patrimoniales	0.00	0.00	
Sous-total II	<b>9 490 844.17</b>	<b>10 782 080.50</b>	<b>13.61%</b>
<b>Total I+ II + III</b>	<b>46 670 000.00</b>	<b>50 254 607.50</b>	<b>7.7%</b>

Répartition des recettes d'investissement 2024



## Les recettes réelles

L'emprunt : 16,3 M€

Pour 2024, l'emprunt est prévu pour 16,3M€. Il s'agit d'un montant maximum qui sera arbitré au cours de l'exercice en fonction de l'avancement des travaux.

L'effort remarquable des services en matière d'économie permet de limiter le recours à l'emprunt en 2024. Ce dernier, conjugué au remboursement du capital de la dette inscrit en dépense (17,3M€) se traduit par un désendettement prévisionnel de 1M€ sur l'exercice 2024.

Les subventions : 4,8M€

Le montant correspond à des subventions notifiées pour des opérations déjà finalisées et pour lesquelles les sommes sont à percevoir.

Les principales sont reprises dans le tableau ci-après :

Financeurs	Projets subventionnés - Subventions notifiées avant 2023 et prévues au BP		BP 2024
MGP		Espaces verts "hauts B & Michel Ricard"	17 336
		Trame noire 2021	21 960
		Marché Public Global de Performance (MPGP) - Groupe Scolaire G.Sand	334 352
		Rénovation énergétique 3 bâtiments (CTM Houtrait-Eglise spsp-Mater Gsand)	61 397
Region IDF	CAR	Pavillon des Jonquilles	225 215
	CAR	Aires de jeux Parc Cardinal	38 746
		Panneaux photovoltaïque (Médiathèque, HDV Hôtel, artisanal & Jean Dame)	117 116
<b>TOTAL</b>	<b>SUBVENTIONS NOTIFIEES ET PREVUES AU BP</b>		<b>816 122</b>

Financeurs	Projets 2023 présentés à subvention		BP 2024
CD92	CDDV 2022-2024	Rénovation Gymnase Jean Dame	125 220
	CDDV 2022-2024	Pavillon Gallieni	498 712
	CDDV 2022-2024	MPGP (Centre Mermoz, GS bons raisins, GS George Sand, GS Louis Pasteur,	1 054 566
	CDDV 2022-2024	Aménagement Place Paul Heroult	1 078 000
MGP		Rénovation des installations de chauffage	55 148
		Rénovation Gymnase Jean Dame	66 146
		Equipement Microfolie	136 363
		Acquisition de véhicules électriques	69 000
Region IDF		Aménagement Place Paul Heroult	412 217
		MPGP - 6 études	138 171
		Rénovation Gymnase Jean Dame	24 115
		Bouclier sécurité (caméras)	62 748
		Galliéni-Microfolie - Inves Bibliothèque	13 300
		Galliéni-Microfolie - Invest Culturel	120 000
	DSIL	Rénovation Gymnase Jean Dame	48 000
	DSIL	Pavillon Gallieni	23 000
	DSIL	MicroFolie	99 999
<b>TOTAL</b>	<b>PROJETS PROPOSES A SUBVENTION ET PREVUS AU BP 2024</b>		<b>4 024 705</b>
<b>TOTAL</b>	<b>SUBVENTIONS NOTIFIEES + A PROPOSER INSCRITES AU BP</b>		<b>4 840 827</b>



### Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 2,9 M€

Celui-ci est fonction des dépenses d'équipement effectuées en 2023. Compte tenu du volume réalisé, ce produit est prévu à hauteur de 2,9 M€.

### La taxe d'aménagement : 2,7M€

Cette taxe est payée par les constructeurs pour participer aux équipements publics. Elle dépend des permis de construire délivrés et correspond à un tarif compris entre 40 €/m<sup>2</sup> et 80 €/m<sup>2</sup>. Les opérations de construction réalisées au sein de la ZAC ne génèrent pas de taxe d'aménagement, les opérateurs contribuant directement au budget l'opération d'aménagement.

Par prudence budgétaire, les prévisions 2024 s'établissent à 2,7M€, soit un légèrement niveau supérieur à la moyenne constatée en 2018 et 2021 (2,5M€).

### Les cessions nouvelles: 11,7 M€

L'inscription budgétaire pour les cessions est prévue à hauteur de 11,7M€ répartie comme suit :

<b>Principales cessions</b>	<b>Montant BP 2024</b>
3 Pavillons - Boulevard Bellerive	1 990 000
Un pavillon rue Brossolette	750 000
2 Pavillons rue Gallieni	760 000
Bâtiments rue Albert 1er	3 300 000
Un pavillon rue Mouillon	1 160 000
Un pavillon avenue de la République	1 200 000
Terrains - rue Richelieu	2 500 000
Terrain - route de l'Empereur	46 700
<b>Total</b>	<b>11 706 700</b>

### Les cessions sur plusieurs exercices: 1 M€

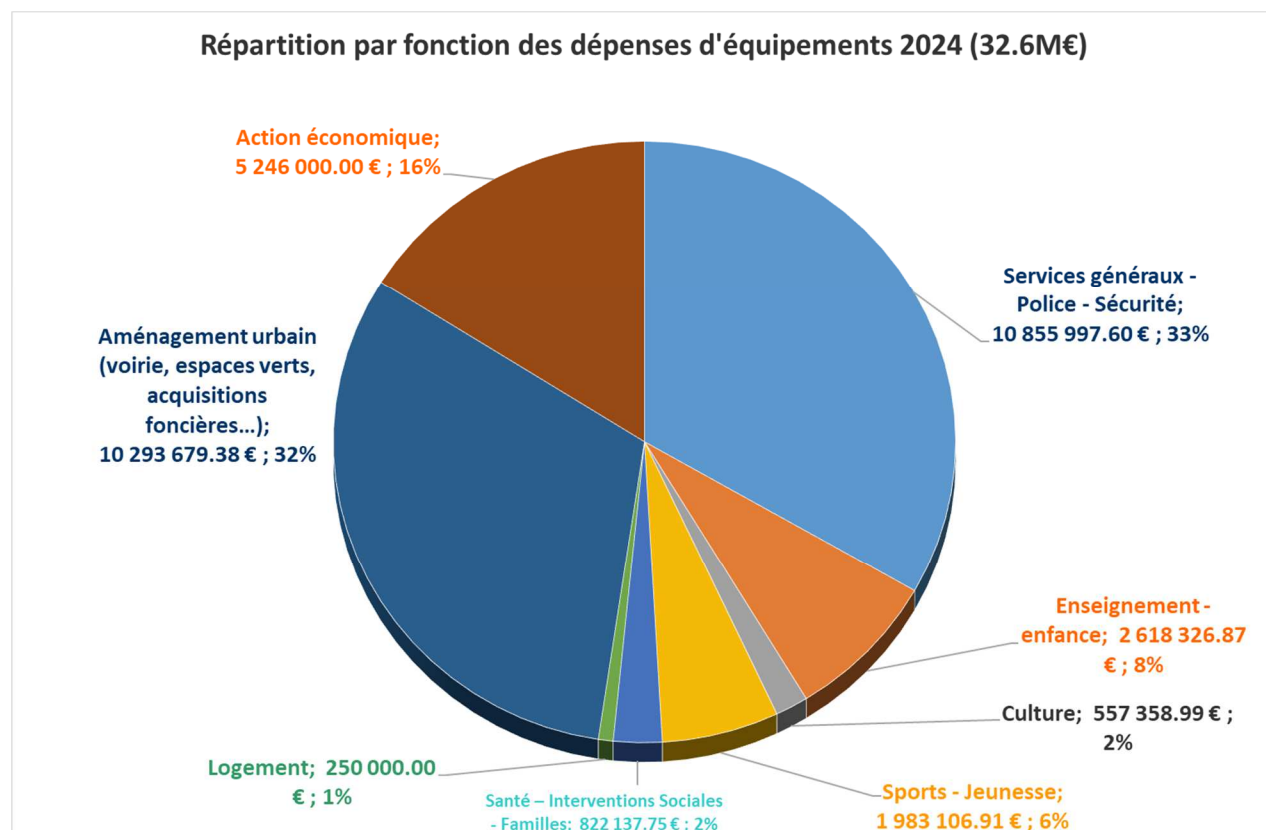
A ces cessions, s'ajoutent le versement de 1 M€ par la S.P.L. pour la cession des terrains de sports Mimoun réalisée en 2018 et dont le paiement se fait en 13 échéances de 1 M€.

### Les recettes d'ordre : 10,7M€

Elles correspondent pour 10,7 M€ aux dépenses d'ordre du fonctionnement évoquées plus haut pour le financement des amortissements (6,9 M€) et du virement d'autofinancement (3,8 M€)

## B – Les Dépenses

	BP 2023	BP 2024	Variation
<b>a) Dépenses d'équipement affectées à des services ou fonctions</b>			
Services généraux - Police - Sécurité	6 935 892.00	10 855 997.60	56.52%
dont contingent incendie	440 000.00	484 000.00	10.00%
Enseignement et Accueils de loisirs	1 701 248.00	2 618 326.87	53.91%
Culture	1 072 522.00	557 358.99	-48.03%
Sports - Jeunesse	3 094 395.00	1 983 106.91	-35.91%
Santé – Interventions Sociales - Familles	657 624.00	822 137.75	25.02%
Logement	174 000.00	250 000.00	43.68%
Développement urbain et voirie	16 556 319.00	10 293 679.38	-37.83%
Action économique	155 000.00	5 246 000.00	
Sous-total I	<b>30 347 000.00</b>	<b>32 626 607.50</b>	<b>7.51%</b>
<b>b) Autres dépenses réelles</b>			
Capital dette Ville	14 500 000.00	15 795 000.00	8.93%
Capital dette P.O.L.D.	1 415 000.00	1 450 000.00	2.47%
Divers	358 000.00	333 000.00	-6.98%
Sous-total II	<b>16 273 000.00</b>	<b>17 578 000.00</b>	<b>8.02%</b>
<b>c) Dépenses d'ordre</b>			
Etalement subventions versées	50 000.00	50 000.00	0.00%
Opérations patrimoniales	0.00	0.00	
Sous-total III	<b>50 000.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>0.00%</b>
<b>Total (I+II+III+IV+V)</b>	<b>46 670 000.00</b>	<b>50 254 607.50</b>	<b>7.7%</b>



## **a) Les dépenses d'équipement : 32,6M€**

Le budget 2024 permet le lancement des travaux de la halle de l'OTAN. Dans le cadre de l'agenda 2030, il mettra également l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments, le verdissement de la flotte automobile et l'entretien de la voirie.

Les 32,6 M€ du budget de la Ville consacrés à ces investissements se décomposent ainsi :

- Lancement des travaux de la Halle de l'OTAN pour 5,1M€
- L'entretien et les opérations nouvelles du patrimoine pour 13M€
- Le gros entretien et les travaux de voirie de parking pour 4,9M€
- L'acquisition de véhicules, de mobilier et de matériel pour 3,1M€
- L'environnement, le gros entretien et les créations d'espaces verts pour 1,6M€
- Les acquisitions foncières pour 1,8 M€
- Les études et participations pour 1,5M
- Les dépenses diverses : 1,3M€

### **1. Lancement des travaux de la Halle de l'OTAN**

L'année 2024 permettra le lancement de grands projets structurants pour la Ville comme de la reconstruction d'une Halle sur la future place centrale de l'éco quartier, en lieu et place de l'ancienne halle de l'OTAN.

Cette nouvelle Halle Gourmande d'environ 1200 m<sup>2</sup> de surface de vente est destinée à la restauration et à des commerces de bouche ainsi que quelques locaux de stockage.

Ce nouvel équipement sera construit en surélévation au-dessus d'un parking public de 300 places. L'établissement, est classé en ERP de 2ème catégorie Types N et M, avec un seul chef d'établissement. L'effectif total est de 1 125 personnes pour une surface totale d'environ 2800 m<sup>2</sup> avec mezzanine et locaux techniques en sous-sol, RDC et R+1

Ce projet est prévu pour un coût total de 12M€ et sera réalisé sur les exercices 2024/2025. Le budget primitif 2024 intègre la première phase de travaux pour un montant de 5,1M€.

### **2. Les travaux d'entretien du patrimoine pour un montant de 13 M€**

L'entretien du patrimoine bâti de la Ville se voit doter d'une enveloppe de 13M€ en nette progression (+4,2M€) par rapport à 2023 et permettant à la Ville de poursuivre son ambition dans la transition énergétique des bâtiments : amélioration thermique du bâti, remplacement de chaudières et système de régulation...

Cette ambition se vérifie avec la réalisation de la tranche n°1 du Marché Public Global de Performance Energétique (MPGP) pour lequel 4,4M€ de crédits seront ouverts en 2024.

En parallèle, des crédits seront alloués en matière de

- Remplacement d'installations de chauffage : 800K€
- Amélioration des performances énergétiques : 200K€
- Modernisation des bâtiments (ascenseurs, alarmes anti intrusions...): 600K€
- Mise en accessibilité des bâtiments : 200K€

En parallèle, d'autres projets de rénovations seront lancés :

- Déminéralisation de cours d'Ecoles : 600K€
- Requalification de locaux pour création de salles de classe : 200K€
- Mise aux normes pour installation de tableaux numériques interactifs : 185K€
- Rénovation de la Piscine des Closeaux : 450K€
- Aménagement des locaux vacances pour le Pôle Solidarité : 500K€

### **3. Le gros entretien et les travaux de voirie pour 4,9 M€**

Le programme de voirie 2024 est consacré à l'entretien des voies existantes et à l'enfouissement de réseaux pour respectivement 4M€ et 500K€.

Un budget de 300K € est inscrit pour le réaménagement de la voirie Lionel Terray, complété par des travaux divers sur les voiries suivantes :

- Place Richelieu : 50K€
- Placette Paul Hérault : 50K€
- Passerelle piétons cycles Rueil Chatou : 50K€

### **4. L'acquisition de mobilier et de matériel pour 3,1 M€**

La ville consacrera un budget d'environ 150 K€ pour l'acquisition de véhicules électriques et thermiques pour le remplacement de la flotte de Crit'air 3 qui ne seront plus autorisés à circuler dans la Zone à Faible Emission (ZFE) de la Métropole du Grand Paris. Un budget complémentaire de 380K€ est également prévu au titre de l'entretien renouvellement du garage municipal, des ateliers et logistiques (achat d'outillages et matériels).

Figurent également des acquisitions d'équipements pour l'infrastructure informatique de la Ville à hauteur de 666K€ relatifs aux acquisitions de matériels informatiques comprenant :

- 280 K€ consacrés à l'acquisition d'ordinateurs (portables en grande majorité)
- 16,5K€ de bornes tactiles (renouvellement) à installer dans les crèches
- 5K€ de matériels divers
- 365K€ au titre des infrastructures informatiques

A noter que ces dépenses intègrent également les acquisitions de matériels pour les services de la Ville dont :

- 440 K€ pour la pose et le remplacement de caméras de vidéo-protection ;
- 100 K€ pour la poursuite du déploiement de la smart city

### **5. L'environnement, le gros entretien et les créations d'espaces verts pour 1,6 M€**

Un budget de 1,650M€ est prévu à destination des Espaces Verts afin de permettre l'entretien récurrent des espaces verts comprenant :

- Le renouvellement d'alignement d'arbres sur voirie : 300K€
- Le remplacement ponctuel d'arbres sur voirie : 120K€
- Des travaux d'aménagement de parcs et squares : 210K€
- La mise aux normes d'accessibilité des parcs et squares : 25K€
- Des travaux d'espaces verts sur voirie : 270K€
- La mise aux normes et renouvellements de matériels sur des aires de jeux : 200K€
- La réalisation d'aire de jeux : 150K€
- Le renouvellement de signalétique parcs et squares : 20K€
- Des travaux divers de clôture : 80K€
- Des travaux sur les Espaces Liberté Jeunesse : 135K€
- Aménagement d'espaces verts de la ZAC de l'Arsenal : 50K€
- Le renouvellement de mobilier urbain sur espaces verts : 30K€
- Le renouvellement d'outillage technique : 10K€

Ces dépenses sont complétées par des crédits à destination des aménagements écologiques en lien avec les projets Nature 2050 et Métropole Nature pour un budget de 50K€.

### **6. Les études et les participations (subventions) en investissement pour 1,6 M€**

Un crédit de 569K€ est consacré aux différentes subventions d'équipement comprenant

- Le contingent incendie en faveur de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ; estimé à 484 K€. Il s'agit d'une dépense obligatoire sur laquelle la Ville n'a pas de marge de manœuvre.
- Les subventions versées aux primo accédant dans le cadre des prêts à taux 0% développé par la (15K€).

Le budget attribué aux licences informatiques et aux acquisitions de logiciel est de 601 K€. Ces acquisitions visent à renforcer la modernisation des outils informatiques de la Ville notamment en matière de sécurité informatique.

Diverses études vont être menées au niveau des services techniques pour concernant la gestion des bâtiments de la Ville (50K€). Des crédits sont également prévus en matière d'urbanisme (89K€).

## 7. Les acquisitions foncières pour 1,9 M€

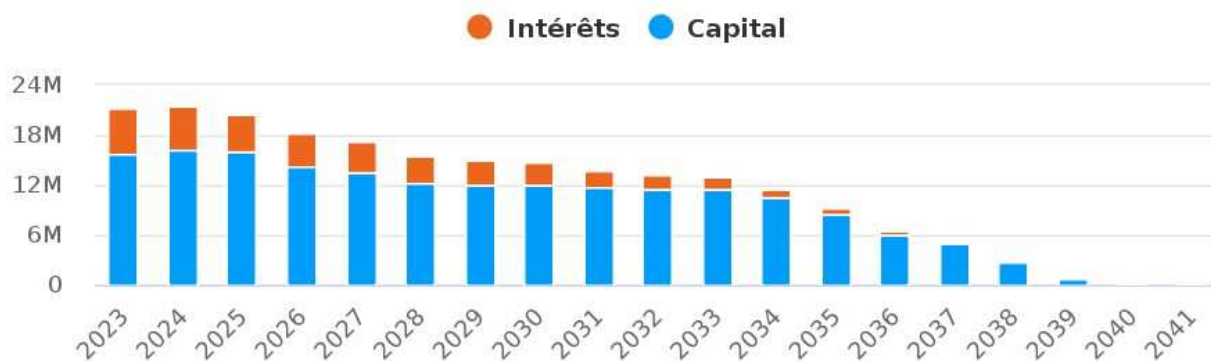
Concernant les acquisitions foncières, le budget sera d'environ 1,9 M€ pour

- des alignements de voirie : 230K€
- des acquisitions de terrains nus : 309K€
- des préemptions de baux commerciaux : 206K€
- des acquisitions diverses 1.1M€ correspondant
  - o Un pavillon : 824K€
  - o Des terrains : 319K€

### **b) Les autres dépenses réelles : 17,5 M€**

Le remboursement du capital de la dette (17,3M€)

Le remboursement du capital de la dette de la Ville est en hausse à 17,3 M€ pour 2024 (16 M€ en 2023).



Le remboursement à P.O.L.D. du capital de la dette générée entre 2011 et 2015 au titre de la compétence voirie et éclairage public s'élève à 1,4 M€.

Ce niveau de remboursement d'emprunt, conjugué à l'effort d'économie des services et au recours limité à l'emprunt d'équilibre inscrit en recette (16,3M€) se traduit par un désendettement de 1M€ sur l'exercice 2024.

### **Remboursement de taxe d'aménagement**

Une prévision de 250K€ de remboursement de taxe d'aménagement est prévue au budget primitif.

Les exercices précédents, des remboursements importants ont nécessité la passation d'échéanciers pluriannuels. Ces échéanciers sont arrivés à leur terme et aucun remboursement supplémentaire n'est prévu à date. L'inscription d'une provision de 250K€ permet cependant d'anticiper les quelques remboursements susceptibles d'intervenir dans l'année.

#### Les dépenses diverses (20K€)

Elles comprennent notamment les provisions pour remboursement de cautions payées à la Ville, des remboursements de taxe d'aménagement (dès lors qu'un permis de construire a été accordé, la taxe d'urbanisme est perçue, mais si le permis devient caduque, la Ville doit rembourser).

#### **c) Les dépenses d'ordre : 50K€**

Ces dépenses correspondent à l'amortissement (reprise) des subventions reçues en recettes d'investissement.

## **BUDGETS ANNEXES**

Les propositions 2024 des budgets annexes soumis au Conseil Municipal sont présentées en même temps que celles du budget principal.

### **Budget annexe de la chambre funéraire**

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service.

La proposition de budget 2024 s'affiche à 60 000 € entièrement financé par les produits du service.

### **Budget annexe du restaurant communal**

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce à l'inscription d'une subvention du budget communal d'un montant de 170 000 €.

La proposition de budget 2024 s'affiche à 322 845 €, dont 112 000 € de recettes d'exploitation.



## LEXIQUE

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

F.S.R.I.F. : Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

F.P.I.C. : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

P.O.L.D. : Paris Ouest La Défense

M.G.P. : Métropole du Grand Paris

S.P.L. : Société Publique Locale (qui gère notamment l'aménagement de l'éco-quartier l'aménagement)

S.E.M. T.A.M. : Société d'Economie Mixte du Théâtre André Malraux

F.C.C.T. : Fonds de Compensation des Charges territoriales (contribution financière de la Ville à P.O.L.D.)

F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

F.P.S. : Forfait Post Stationnement (ex. contravention de stationnement)

G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité (augmentation automatique de la masse salariale avec l'ancienneté des agents)

P.P.C.R. : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (réforme des grilles indiciaires des agents conduisant à une meilleure rémunération)

E.T.P. : Equivalent Temps Plein (permet de consolider les effectifs en tenant compte des agents à temps non complet).

A.P.C.P. : Autorisation de Programme Crédits de Paiement (technique comptable permettant de financer des projets d'investissement pluriannuels)